



Pièce 1.7

Rapport de présentation : Résumé non technique

GESTION DU DOCUMENT

Références

Référence interne	Résumé non technique – SCoT du Bugey - Pièce 1.7
Version	1
Date	24 octobre 2016

Rédaction

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Nicolaye LAMY
Autres auteurs	Philippe PLANTAGENEST
Contrôle qualité	Didier DELZOR

Suivi des modifications

Indice	Date	Origine de la modification
V1	24 octobre 2016	Version d'origine
V2	7 septembre 2017	Version d'origine + PPA

SOMMAIRE

GESTION DU DOCUMENT	2
SOMMAIRE	3
I. INTRODUCTION	5
A. LE TERRITOIRE	6
Historique du territoire	6
La situation aujourd'hui	6
II. DIAGNOSTIC ET ENJEUX PROSPECTIFS	8
A. LE DIAGNOSTIC	9
B. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	13
Le territoire et ses sites emblématiques	13
Les masses d'eau	15
L'assainissement	16
L'énergie	16
Le changement climatique	16
Les ressources naturelles	16
Les nuisances et les risques	17
C. LES GRANDS ENJEUX	18
III. EXPLICATION DES CHOIX POUR ETABLIR LE PADD ET LE DOO	20
A. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	21
1 ^{er} objectif stratégique	22
2 ^{ème} objectif stratégique	23
3 ^{ème} objectif stratégique	23
Les ambitions chiffrées	24
B. LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS	24
IV. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	29
A. L'ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL EN 2015	30
B. EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS ENTRE 2005-2015	31

V. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	32
A. RESSOURCES EN ESPACE	33
B. FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE	33
C. QUALITE DES EAUX, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	35
D. ENERGIE, POLLUTION	35
E. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	36
F. PAYSAGES NATURELS ET URBAINS	36
G. SUIVI DU PROJET	36
VI. ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	37
VII. PHASES DE REALISATION DU SCOT	39

I INTRODUCTION



A. LE TERRITOIRE

• Historique du territoire

Comme le signifie l'extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 11 février 2104 ayant pour objet la prescription de l'élaboration du SCoT du Bugey et la définition des objectifs poursuivis :

- « Le territoire s'est progressivement structuré autour de politiques de développement et de dispositifs contractuels, en particulier dans le cadre de la Charte de développement durable de Pays du Bugey. Dans ce cadre, en 2010, une étude de planification territoriale a été réalisée afin d'informer et de sensibiliser les élus sur les questions relatives à la planification et au rôle du SCoT, de mobiliser les acteurs locaux à partir d'une concertation locale et de proposer des scénarios de SCoT afin d'aboutir à un ou plusieurs périmètres.

Un périmètre rassemblant six communautés de communes s'est alors dessiné autour des communautés de communes suivantes : Communauté de communes Belley Bas-Bugey, Bugey Arène Furans, Communauté de communes du Colombier, Communauté de communes Terre d'Eaux (désormais regroupées au sein de la Communauté de communes Bugey Sud), Communauté de communes du Plateau d'Hauteville et Communauté de communes du Valromey. »

Un établissement public a été créé initialement par la Communauté de communes Belley Bas-Bugey et la Communauté de communes du Colombier par arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2013 pour porter le SCoT. Ainsi est né le Syndicat mixte du SCoT Bugey. Par la suite, le périmètre du Syndicat mixte a été modifié par extension aux autres communautés de communes voisines, si bien que le périmètre en a été fixé le 31 décembre 2013.

• La situation aujourd'hui

Au commencement de la procédure, le territoire comportait 64 communes, regroupées en 3 intercommunalités :

- La Communauté de communes Bugey Sud.
- La Communauté de communes du Plateau d'Hauteville.
- La Communauté de communes du Valromey.

Par arrêté préfectoral du 12 février 2016, le périmètre é évolué pour tenir compte des nouvelles limites communale de Groslée – Saint-Benoît (Groslée intégrant la CC Bugey Sud).

Enfin, des communes nouvelles ont vu le jour :

- Champdor – Corcelles issue des communes de Champdor et de Corcelles.
- Haut-Valromey issue des communes du Grand-Abergement, d'Hotonnes, du Petit-Abergement et de Songieu.
- Arboys-en-Bugey issue des communes d'Arbignieu et Saint-Bois.
- Parves et Nattages issue des communes de Parves et de Nattages.
- Groslée – Saint-Benoît issue des communes de Groslée et de Saint-Benoît.

Ces divers mouvements portent le nombre de communes composant le SCoT à 58 sans comptabiliser la commune nouvelle de Chazey-Bons issue des communes de Chazey-Bons et Pugieu qui sera effective au 01/01/2017. Néanmoins, pour les besoins de la mission, leur fusion aura été anticipée.

Le SCoT du Bugey et ses intercommunalités au 01/01/2017



Réalisation : EAU / PROSCOT - Fond : IGN BD TOPO

II DIAGNOSTIC ET ENJEUX PROSPECTIFS



A. LE DIAGNOSTIC

Les grands messages du diagnostic

- Une douzaine d'entités paysagères qui met en lumière la richesse et la diversité des paysages de moyenne montagne, de plaine.
- Une identité de territoire facteur d'attractivité résidentielle, de développement économique et touristique.
- Une forte perméabilité des espaces naturels qui assure une bonne fonctionnalité écologique du territoire.
- Un maillage hydrographique, des milieux humides et un réseau karstique qui ont un rôle structurant et constituent des réservoirs de biodiversité de premier plan.
- Une résilience de l'activité industrielle et la présence de la Recherche et Développement sur le territoire (CIAT et Volvo Industrie).
- Le pôle santé d'Hauteville-Lompnes (hôpitaux, soins de suite, personnes handicapées) confronté à une relocalisation des établissements de soins de suite en direction de Lyon et de Chambéry...
- Un emploi en croissance malgré les crises... une absorption de la zone d'emploi de Belley par celles de Chambéry – Aix-les-Bains et d'Oyonnax – Nantua.
- Une progression du revenu moyen net des foyers fiscaux mais qui reste inférieur à ceux du département et de la région.
- Une accélération de la croissance démographique et une attractivité nouvelle du territoire pour des populations originaires de Chambéry, de la métropole lyonnaise.
- Un vieillissement de la population, une arrivée d'enfants en lien avec l'accueil de nouveaux habitants qui appellent une offre de services, d'équipements adaptée.
- Un parc résidentiel en développement mais une vacance forte qui témoigne de l'existence d'un parc de logements peu adapté et qui appelle une politique de lutte contre la vulnérabilité énergétique.
- Une agriculture qualitative et solidaire en lien avec la montagne (AOC, production locale, regroupements d'agriculteurs solidaires...).
- Une desserte en très haut débit incomplète du territoire qui conditionne l'attractivité résidentielle et économique de certaines séquences rurales et montagnardes du territoire.
- Un risque d'accroissement des disparités internes au territoire entre les trois entités administratives et géographiques (Plateau d'Hauteville, Valromey et Bugey Sud).
- De nombreux espaces à interroger quant à leur rôle dans l'aménagement du territoire, dont Artemare, Belley, Champagne-en-Valromey, Culoz, Hauteville-Lompnes, Virignin, etc., et qui sont à la croisée des enjeux de développement urbain, rural, économique, touristique, patrimonial et environnemental.

Les grands chiffres clés

Le diagnostic a été réalisé en 2014-2015, période pour laquelle les données disponibles, notamment par l'INSEE sont celles de l'année 2011.

Les éléments suivants sont basés sur le périmètre initial (64 communes, hors Groslée).

Territoire

! 64 communes, 778,3 km² (77 829 hectares).

Démographie

! 38 485 habitants en 2011

! + 2 273 habitants entre 2006 et 2011 (*+ 6,3% de population et un rythme de +1,23% par an*).

! Une population âgée, un indice de vieillissement¹ de 1,11 (*0,79 dans l'Ain, 0,88 en Rhône-Alpes*).

! 2,25 personnes par ménage en 2011 (*2,38 dans l'Ain, 2,28 en Rhône-Alpes*).

Habitat

! 21 033 logements en 2011 dont 77 % de résidences principales (16 245 logements), 13% de résidences secondaires (2 746 logements), 10% de logements vacants (2 042 logements).

! Les résidences principales sont à 72% des maisons (11 649 résidences) et à 28% des appartements (4 493 résidences).

! 2 141 logements sociaux, soit 14,6% du parc résidentiel. Belley, Culoz et Hauteville-Lompnes regroupent 80% de l'offre en logement social.

! Entre 2003 et 2012, les logements commencés sont à 70% individuels, 29% en collectif, et pour 1% en résidence de services.

! Entre 2006 et 2011, sur les 375 logements commencés chaque année, 2/3 ont servi à l'accueil de nouvelles populations et 1/3 au maintien de la population.

Commerce

! Une offre commerciale (grandes et moyennes surfaces) de 40 000 m² de surface de vente répartie essentiellement entre les pôles de Belley-Chazey Bons (29 000 m²), Culoz-Béon (5 700 m²) et Hauteville-Lompnes (4 400 m²).

! Une commune du SCoT sur trois compte un ou plusieurs commerces de proximité.

Infrastructures et mobilité

! Deux gares TER (Virieu-le-Grand-Belley, Culoz) et une gare à proximité immédiate du territoire (Tenay-Hauteville).

! 7 lignes de bus départementales, 2 lignes routières régulières interdépartementales. En heures creuses, une offre de transport à la demande sur 6 lignes départementales.

¹ L'indice de vieillesse est le rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 1 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Équipements et services

- ! 1 333 équipements en 2013, soit une densité de 346 équipements pour 10 000 hab. (296 dans l'Ain, 332 en Rhône-Alpes).
- ! Une spécialisation dans l'action sociale et la santé : 44 services d'action sociale sur le SCoT du Bugey, soit 11 pour 10 000 hab. (7 en Rhône-Alpes et 6 dans l'Ain), 40 établissements de santé soit une densité de 10 pour 10 000 hab. sur le territoire du SCoT (contre 7 en Rhône-Alpes et 6 dans l'Ain).

Foncier et aménagement

- ! 835 ha d'espaces potentiels d'urbanisation identifiés en 2012.
- ! Une consommation d'espace estimée à environ 253 hectares entre 2005 et 2012, soit une moyenne de 40 ha. CC Bugey Sud (183 ha soit 26 ha / an), CC Valromey (39 ha soit 5,5 ha / an), CC Plateau d'Hauteville (31 ha soit 4,4 ha / an).
- ! 11 communes sont couvertes par un POS, 12 par un PLU, 21 par une carte communale et 20 sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU). A noter que plus d'une dizaine de procédures sont en cours, essentiellement des transformations de POS en PLU. Enfin, 37 communes (ancien périmètre) sont soumises à la Loi Montagne.

Biodiversité

- ! 57% du territoire occupés par des espaces naturels.
- ! 7 000 ha soit 9% du territoire du SCoT protégé (Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles). 13 sites pressentis en 2014 pour un classement en Espaces Naturels Sensibles (8 sites labellisés en 2016).
- ! 6 sites Natura 2000 sur quelques 3 500 ha (4,5% du territoire) et deux situés à proximité immédiate du territoire du SCoT. 2 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), 2 réserves naturelles.
- ! Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique² (ZNIEFF) de type I couvrent 13 016 ha (17% du territoire), celles de type II 72% du territoire.

Masses d'eau et qualité

- ! Des cours d'eau parfois anthropisés, avec des enjeux localisés de retour au bon état écologique.
- ! L'aquifère des marais de Chautagne et Lavours identifié comme stratégique pour l'alimentation en eau potable (capacité de pompage de 17 000m³/j), de même que le bassin versant du Séran (Cerveyrieu).

Eau potable et assainissement

- ! 4 puits structurants qui alimentent 64% de la population du territoire du SCoT (Cerveyrieu, Brens, Cressin et Prémeyzel), mais sans interconnexion entre eux.
- ! Une eau de bonne qualité de sa source à sa distribution, mais vulnérable aux pollutions de surfaces.
- ! Une ressource en eau qui répond aux besoins du territoire, pour le moment, avec une consommation de 160 à 190 litres par jour en moyenne par habitant.
- ! 95 stations d'épuration, une capacité globale de 58 500 équivalent habitant. 11 projets de STEP d'ici fin 2014 – 2015.

² Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Energie et ressources

- ! 66 kilotonnes équivalent pétrole d'énergie finale consommés, dont 35% par les transports et 40% par les logements.
- ! Une production d'énergie renouvelable qui représente près de 20% de la production départementale.
- ! 16 carrières en activité, qui contribuent au tiers de la production départementale. 2,5 millions de tonnes de granulats produits sur le territoire du SCoT.

Forêt et agriculture

- ! Un taux de boisement de 57% (39% dans l'Ain) soit 45 000 hectares de forêt. Une forêt privée à 60%. 12 exploitations et 5 scieries sur le territoire du SCoT.
- ! 369 exploitations en 2010 (- 41% depuis 2000) et 21 808 hectares en Surface Agricole Utile *(-3,1% depuis 2000, Ain : -2,9%)*.
- ! 27 communes en AOC Comté, 37 communes en AOC Vins du Bugey. 72 points de vente directe en 2013.
- ! 6,8 % des exploitations en bio en 2012 *(2,9 % dans l'Ain)*.

Déchets

- ! Une production d'ordures ménagères résiduelles de 229kg par habitant et par an, globalement à la baisse sur le territoire.
- ! 4 installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP. 99% des déchets du BTP valorisés ou réutilisés en 2011 sur ces installations.

Patrimoine bâti

- ! Sur les 64 communes du périmètre SCoT, 23 sont concernées par la présence d'édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques. 40 édifices font l'objet de mesures d'inscription ou de classement au titre des monuments.

Emploi

- ! En 2011, 14 787 emplois dont 10 991 sur la CC Bugey Sud (74%), 2 615 sur la CC du Plateau d'Hauteville (18%) et 1 180 sur la CC du Valromey (8%).
- ! 23,4% des emplois du territoire du SCoT sont liés à l'industrie et 37,4% à l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale.
- ! Le rythme de la croissance de l'emploi entre 2006-2011 est de +0,3 % en moyenne par an (+ 196 emplois). *(Ain : 0,4% par an, Rhône-Alpes : 0,7% par an)*.

Niveau d'activité

- ! Taux d'activité³ des 15-64 ans de 73 %, soit 17 364 actifs en 2011.
- ! Taux d'emploi⁴ des 15-64 ans de 66,2 %, soit 15 752 actifs occupés ou ayant un emploi en 2011.
- ! Taux de chômage des 15-64 ans de 9,3 %, soit 1 613 chômeurs en 2011.

Indicateurs sociaux

- ! Les catégories socio-professionnelles des actifs de 15-64 ans les plus présentes sur le territoire du SCoT sont les ouvriers : 4 911 (28,9 %), les employés : 4 747 (27,9 %) et les professions intermédiaires : 4 238 (24,9%).
- ! Le revenu moyen net déclaré par foyers fiscaux de 23 070 euros en 2011, en hausse de 6,7 % par rapport à 2006.

B. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- **Le territoire et ses sites emblématiques**

Le relief

L'altitude du territoire varie de 200 à 1 534 mètres d'altitude au niveau du Massif Grand Colombier. Les altitudes les plus basses se présentent au Sud (Marais de Lavours, Bassin de Belley et la plaine alluviale du Rhône).

Le Valromey marque un relief de transition entre le Bassin de Belley et le Plateau du Retord. Il est séparé par un pli anticlinal de Cormaranche - Les Moussières du Val de Hauteville – Brenod.

Le climat

Le territoire possède un climat semi-continentale avec des influences montagnardes au Nord sur le plateau d'Hauteville comme du Valromey.

Occupation du sol

Les espaces naturels occupent près de 57 % du territoire.

Les ZNIEFF

Les ZNIEFF de type II occupent 72 % du territoire, contre 17 % pour celles de type I. Ces éléments abritent une faune et une flore riche, qui participent pleinement à la structuration d'une biodiversité emblématique du Bugey matérialisée par la présence de certaines espèces (coléoptère *Pterostichus nodicornis*, faune stygobie...).

Ces secteurs abritent souvent un système karstique de type jurassien.

³ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15-64 ans (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

⁴ Le taux d'emploi désigne le rapport entre le nombre d'individus de 15-64 ans ayant un emploi et le total des individus de la classe correspondante.

Les sites NATURA 2000

Plusieurs sites sont à recenser :

- Marais de Lavours qui est l'un des derniers grands marais continentaux de l'Europe de l'Ouest. Ce site est également une réserve naturelle que l'on peut arpenter via un sentier sur pilotis.
- Ensemble Lac du Bourget – Chautagne – Rhône qui intègre plusieurs systèmes naturels (fleuve, lac et marais) et forme une unité fonctionnelle abritant plusieurs habitats aquatiques et humides.
- Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier dont l'intérêt écologique repose sur la qualité des milieux ouverts, qui sont majoritaires et constitués principalement par les prairies de fauche. Ces milieux ouverts font écho à des pratiques agricoles traditionnelles, emblématiques de la moyenne montagne.
- Îles du Haut Rhône qui constituent une halte et un réservoir de richesses naturelles sur le cours du Rhône. Ce site est également une zone importante pour la conservation des oiseaux.
- Les Milieux remarquables du Bas Bugey présentent une végétation diverse et abondante qui abrite une faune rare (lynx, chiroptères) et des milieux ouverts favorables à la pratique de l'agriculture ou des activités pastorales.
- Les sites de l'Isle Cremieu et de l'Avant Pays Savoyard jouxtent le territoire. Ils révèlent les liens écologiques du territoire du SCoT du Bugey avec les territoires voisins et la nécessité de mener des politiques environnementales coordonnées.

Autres espaces naturels emblématiques

Le SCoT du Bugey comprend aussi deux ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) situés aux Îles du Haut-Rhône et au niveau du site Lac et Marais du Bourget. Ce dernier site montre aussi les liens étroits avec les trames environnementales des territoires proches du SCoT.

Le territoire possède treize Espaces Naturels Sensibles pressentis identifiés regroupant des zones humides, des espaces forestiers, des curiosités géologiques, des habitats naturels pour la faune et la flore...

Cinq Arrêtés de Protection de Biotope tentent de prévenir la disparition d'espèces protégées qui s'étendent sur 2 826 ha, essentiellement pour l'avifaune.

Il comporte deux réserves naturelles : Haut-Rhône Français (réserve naturelle nationale) et Marais de Lavours (réserve naturelle nationale).

Enfin, avec quatre sites classés (Cascade de Charabotte, Cascade du Glandieu, Coteaux viticoles de Jongieux-Marestel et Défilé de Pierre Chatel) et une présence importante de zones humides a été définie par le Département.

Les enjeux communs à espaces remarquables

- Les enjeux liés à l'urbanisation sont globaux, mais sont particulièrement présents sur le bassin de Belley.
- Les enjeux de préservation des milieux humides et des cours d'eau les plus importants sont situés au niveau de Rhône, du Marais du Lavours ainsi que du bassin versant du Seran et autour du Furans.
- Le plateau d'Hauteville, le plateau du Retord et les massifs ont des enjeux de gestion de la forêt et de maintien des espaces ouverts.

- **Les masses d'eau**

Les masses d'eau superficielles et souterraines

- Le territoire possède quatre masses d'eau souterraines affleurantes, dont les Alluvions Marais de Lavours et Chautagne sont reconnus comme une ressource stratégique par le SDAGE Rhône-Méditerranée.
- Le réseau hydrographique est marqué par des modifications morphologiques entraînées par l'Homme qui peuvent :
 - Réduire l'espace de fonctionnement des cours d'eau et généré des risques de crue comme sur le Sérán.
 - Déconnecter le cours d'eau de ses affluents et des zones humides.
 - Altérer la richesse écologique de la faune piscicole, des zones humides.
 - Créer des ruptures écologiques et sédimentaires (circulation piscicole délicate sur le Gland, le Furans...).
- La qualité chimique et écologique des cours d'eau est globalement bonne, mais des altérations localisées existent sur le Sérán, l'Albarine et le Furans.
- L'état des masses d'eau souterraines est qualitativement en bon état. Néanmoins, la présence du karst amène à une certaine vigilance quant aux sources de pollutions potentielles. Par ailleurs, la quantité des masses d'eau est un point de vigilance dans le dernier SDAGE.

La gestion de l'eau potable

- Une gestion de l'eau potable assurée par de multiples acteurs : Syndicats intercommunaux des Eaux (SIE), communes pour la production et le transport ; communes et SIE gérant la distribution sous forme de régie ou d'affermage.
- La ressource en eau utilisée pour l'alimentation des communes du territoire est issue principalement de masses souterraines via une 60^{aine} de sources et une 20^{aine} de puits.
- Les 4 puits structurants : Cerveyrieu, Brens, Cressin et Prémeyzel alimentent en intégralité une 30^{aine} de communes du SCoT (mais également des communes extérieures au SCoT pour Cerveyrieu), mais ils ne disposent pas d'interconnexions entre eux pour assurer leur sécurisation.
- La qualité des eaux distribuées est bonne.
- Les ressources permettent de couvrir les besoins du territoire.
- Le rendement des réseaux est globalement médiocre (65 % en moyenne), voire très faible dans certaines zones de distribution du territoire.
- Une consommation d'eau potable élevée, autour de 160-190 litres par jour et par habitant.
- Le territoire bénéficie d'une ressource en eau abondante à fort potentiel permettant de couvrir les besoins futurs.

- **L'assainissement**

- 95 stations d'épuration pour une capacité totale de traitement de 58 541 équivalent-habitant.
- Des stations d'épuration relativement récentes, mais des réseaux détenant des nombreuses sections impliquant des fuites, des entrées d'eaux claires parasites...
- La majorité des STEP sont conformes.
- Quelques communes à la marge n'ont pas de traitement, rejetant les eaux dans le milieu et polluant ainsi les masses.

- **L'énergie**

- Le potentiel éolien est localisé dans les zones de reliefs ; crêtes de l'ouest, du nord et de l'est du territoire.
- Le potentiel géothermique est avéré, mais le caractère karstique du territoire limite la réalisation de telles installations.
- Un potentiel favorable au développement du solaire thermique et photovoltaïque du fait d'un ensoleillement élevé.
- L'importance de la forêt renforce le potentiel de la filière bois-énergie, mais le morcellement de la forêt privé et l'absence de hangars de stockage limite le développement de cette filière.
- Un certain potentiel pour la méthanisation du fait de la présence de l'agriculture et des stations d'épuration, mais la faible densité humaine et le relief exige des coûts de collecte et de transports importants.

- **Le changement climatique**

- Les émissions des principaux gaz à effet de serre s'élèvent à 5,5 Teq CO₂/hab contre 4,91 TEQ CO₂/hab à l'échelle régionale.
- L'agriculture et les transports représentent respectivement 35 % et 33 % des émissions enregistrées sur le territoire (hors industrie).
- Selon Météo France, l'augmentation de jours chauds et la baisse des précipitations devraient accroître les risques de feux de forêts et de sécheresse.

- **Les ressources naturelles**

- **Les carrières**

- 16 carrières en activité permettant au territoire de contribuer au tiers de la production départementale.
- Les matériaux sont principalement utilisés pour les activités du bâtiment.

La forêt

- Le taux de boisement s'élève à 57 % de la surface du territoire.
- Les forêts s'agrandissent et gagnent les pentes des plateaux.
- L'espace forestier relève à 60 % du domaine privé, pour une moyenne de 1,6 ha par propriétaire. La faible superficie des propriétés privées participe au morcellement de l'espace forestier du territoire.
- La filière bois est plus particulièrement présente sur le Plateau d'Hauteville avec la présence, outre les scieries, d'établissements de formation dans le domaine du bois.

L'air

- Une bonne qualité de l'air sur le plateau d'Hauteville et le Valromey, mais moyenne sur le secteur du bassin de Belley.
- La qualité de l'air sur le territoire est surtout influencée par les émissions naturelles, les activités agricoles ou sylvicoles et le chauffage notamment.
- Le trafic routier contribue à l'émission de rejets atmosphériques, notamment sur le bassin de Belley.

• Les nuisances et les risques

L'environnement sonore

- 6 axes routiers et 2 axes ferroviaires sont concernés par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres.
- Les secteurs de la Cluse des Hôpitaux et le bassin de Belley aux abords de la RD 1504 et de l'agglomération de Belley sont particulièrement affectés par le bruit.
- Le développement résidentiel et économique des années futures pourraient augmenter les risques de nuisances sonores.

Les sites et sols pollués

- 17 sites BASIAS (sites industriels pollués ou concernés par une présomption de pollution) sur le territoire du SCoT.
- Dont 8 sont répertoriés site BASOL (sites aux pollutions avérées ou potentiellement pollués appelant une action publique).

Les déchets

- 4 déchetteries (Belley, Culoz-Béon, Virieu-le-Grand et Hauteville-Lompnes), une station de transfert (Belley) sur le territoire.
- Les ordures ménagères résiduelles partent sur Bourgoin-Jallieu, les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri de Chambéry.

Les risques

- Le territoire est concerné par le risque de crue rapide de type torrentiel (communes situées dans le bassin versant du Furans, de l'Albarine et celles en aval du cours du Séran) et le risque de crue lente par débordement du haut Rhône et de ses affluents – bas Séran, Furans et marais de Lavours).
- Les risques de mouvements de terrain sont surtout liés aux chutes de blocs.
- Les risques sismiques sont modérés (majorité des communes) voire moyens (Massignieu-de-Rives, Parves-et-Nattages, Peyrieu et Murs-et-Gélignieux).
- Le territoire est concerné par plusieurs Plans de Prévention des Risques Naturels (Inondations, Chute de blocs, mouvements de terrains).
- Trois risques technologiques identifiés (risque faible de rupture du barrage de Génissiat, de transport de matières dangereuses par gazoducs, risques industriels avec la présence de 32 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

C. LES GRANDS ENJEUX

Les grands enjeux

- Les contraintes topographiques, paysagères, d'infrastructures conditionnent l'identité bugiste, faite de résistance, d'atavisme, de spécificité, ce, dans un univers concurrentiel, entre Suisse et Métropole Lyonnaise. Dès lors, il convient de considérer le territoire comme une structure de développement en tant que telle où l'enjeu est **d'arrimer le territoire aux flux croissants dans cette partie Nord Rhônalpine**.
- Valoriser l'apport des différents espaces du territoire du SCoT du Bugey au travers de la **définition interne d'une armature territoriale** au service d'un développement organisé permettant l'affirmation de ce positionnement à l'échelle Nord Rhônalpine.
- **Préserver les dynamiques résidentielles nécessaires à un projet territorial d'ensemble**, qui implique l'accueil d'actifs afin de maintenir à minima les équipements et services dans les espaces ruraux, notamment de montagne, et conserver l'identité productive qui est un élément fort de la réalité et de l'image du SCoT du Bugey.
- **Réaffirmer le rôle de Belley dans le concert des agglomérations Nord Rhônalpines** par une amélioration de son attractivité résidentielle, touristique et économique pour le compte de la stratégie de développement de l'ensemble du territoire du SCoT du Bugey.
- **S'appuyer sur une cohérence de l'armature économique** pour favoriser sa lisibilité auprès des porteurs de projets et une diffusion du développement économique à l'échelle du SCoT. Il s'agit de mieux intégrer le territoire aux flux économiques évoluant au sein ou en transit du cadran Nord Rhônalpin.
- **S'appuyer sur la qualité et la richesse du patrimoine et du paysage pour préserver les valeurs bugistes** autour de la prise en compte de leurs usages correspondant aux évolutions des modes de vie des habitants ou des personnes de passage.
- **Maintenir des agricultures variées, labélisées et reconnues** pour leur qualité comme éléments vecteurs du maintien des dynamiques paysagères et sociales en milieu rural.

- **Faire de la trame environnementale un socle de l'attractivité du territoire** pour les générations présentes mais également futures en cherchant à préserver, restaurer, gérer et valoriser les richesses liées à la trame verte et bleue du territoire.
- **Mobiliser les ressources naturelles pour faire du territoire du SCoT du Bugey un espace reconnu pour sa vertu environnementale, mais aussi pour développer des filières de production d'énergies renouvelables locales** génératrices de valeur ajoutée et d'emplois.
- **Renforcer les mobilités internes pour organiser et maintenir une cohésion territoriale en rapport à la proximité bugiste.** Quant aux mobilités externes, depuis et vers le territoire du SCoT du Bugey, il s'agit de les consolider et de les développer afin de **garantir l'accroche du territoire aux flux**, notamment au travers des infrastructures routières, ferrées et numériques.

Le projet part à la fois des enjeux territoriaux mais aussi prend appui sur une approche prospective plus large qui questionne le territoire dans les réponses qu'il fournira demain :

- Economiques :
 - Face à la métropolisation liée à l'innovation et la recherche qui se concentrent dans ces aires et au fait institutionnel, le SCoT doit répondre aux enjeux de résilience industrielle et d'innovation dans les activités primaires, industrielles et tertiaires. Pour cela, il doit puiser des forces sur ses savoir-faire et la présence réelle de capacités d'innovation insufflées par les entreprises existantes.
- Sociologiques :
 - Face à l'évolution des modes de vie (nouveaux modes de travail, nouveaux modes de déplacements notamment la voiture individuelle qui tend à devenir un mode de déplacement collectif...), les attentes des personnes (habitants, touristes, porteurs de projets...) deviennent plurielles et exacerbent les différences entre les besoins exprimés dans les villes et dans les espaces ruraux, mais aussi entre les générations du fait de l'allongement de la durée de la vie.

Ainsi, la ville de demain, comme la ruralité de demain seront différentes de celles d'aujourd'hui et tendent, du fait des échanges entre ces deux mondes, à converger et à se compléter. Tant est si bien que l'urbain et le rural ne peuvent pas vivre séparément.
- Environnementales:
 - Le réchauffement climatique est un fait avéré qui modifie les habitudes des individus, leur rapport au cadre de vie et à la santé. L'attractivité du territoire ne peut que prendre à son compte cet élément sous peine de ne pas répondre aux besoins de durabilité des comportements et du développement exprimés par ses usagers.

III

EXPLICATION DES CHOIX POUR ETABLIR LE PADD ET LE DOO



A. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le territoire est questionné à la fois par des forces internes et externes qui pourraient remettre en cause le modèle de proximité bugiste.

Parmi ces forces internes nous trouvons :

- Le vieillissement de la population qui pose la problématique du renouvellement des savoir-faire locaux et de la capacité du territoire à se confronter à des modèles sociétaux de plus en plus mouvants ;
- La perte de vitalité et d'attractivité de certains centres villes et bourgs qui donnent l'image d'une ruralité à bout de souffle, où le renouvellement urbain et l'adaptation aux nouveaux besoins des populations deviennent de véritables enjeux pour le maintien de leur attractivité ;
- La préservation des espaces naturels et paysagers emblématiques du territoire constitutifs des différentes manières de vivre bugiste. En effet, la consommation d'espaces et la déprise agricole sur certains secteurs sont en capacité de modifier les ambiances paysagères en les banalisant.

D'autres forces, externes cette fois-ci, viennent également questionner ce modèle parmi lesquelles :

- Une périurbanisation subie, engagée depuis les agglomérations voisines (Annecy, Ambérieu-en-Bugey, Chambéry, Aix-les-Bains, Oyonnax, Bourgoin-Jallieu, Lyon...), qui interpelle les relations sociales entre bugistes et non bugistes, entre urbains et ruraux ;
- Des difficultés à maintenir les piliers économiques : industrie et santé, activités locales emblématiques, mettent à l'épreuve le positionnement du SCoT du Bugey, ainsi que sa visibilité, dans son espace naturel : la cadran Nord de la région Rhône-Alpes ;
- Une capacité à valoriser ses ressources naturelles et environnementales en vue de la reconnaissance de la qualité du cadre de vie bugiste sur la scène régionale et déclencher, ainsi, une attractivité choisie du territoire.

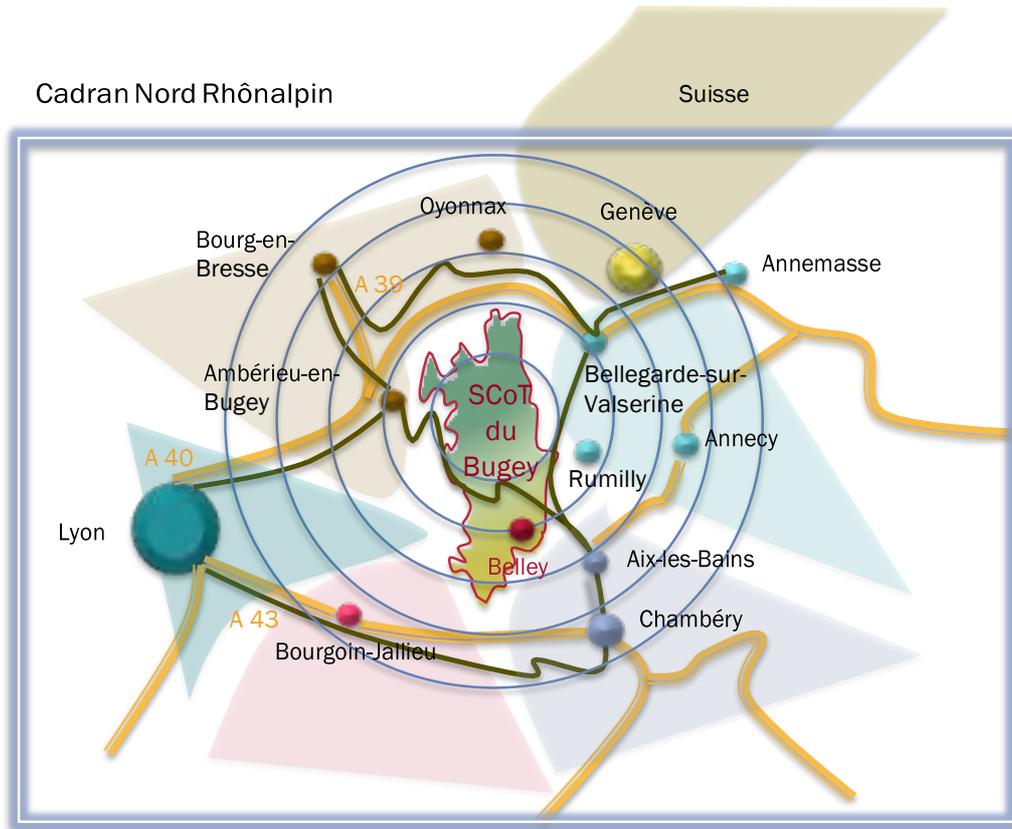
Au regard des réussites et des atouts du territoire du SCoT du Bugey, mais aussi des incertitudes qui pèsent sur son avenir, l'affirmation de son rôle dans son environnement régional aura une vertu principale : être en maîtrise de sa destinée

Ainsi, le positionnement stratégique du SCoT du Bugey peut se décliner de la manière suivante :

« Le SCoT du Bugey affirme ses caractéristiques rurales au sein des axes d'échanges Nord de Rhône-Alpes, en complémentarité des espaces agglomérés environnants ».

L'objectif poursuivi est de permettre au SCoT du Bugey de changer de dimension par rapport à aujourd'hui où il s'inscrit dans un complexe intimiste, ni à l'écart, ni totalement intégré aux flux économiques et humains qui l'environnent.

Positionnement du SCoT du Bugey dans le cadre du PADD



- **1^{er} objectif stratégique : Développer une identité économique adaptée aux besoins des générations futures et créée à partir de filières productives et de services valorisant les ressources naturelles et les savoir-faire bugistes**

La diversité du tissu économique, la présence de filières d'excellence et des savoir-faire sont autant d'atouts existants permettant aux productions bugistes de rayonner.

A cette fin, la valorisation des entreprises, de la main d'œuvre, des spécificités locales s'appuient sur une politique économique en soutien de la diversification économique du territoire qui prend sa force au travers :

- Du maintien du pilier de la santé, véritable tradition économique et sociale, implanté depuis le début du XX^{ème} siècle.
- Du développement des TPE-TPI / PME-PMI productives qui entretiennent une tradition industrielle forte.
- De la pérennisation des activités primaires et agricoles comme marqueurs d'une identité rurale dynamique, de terroir qui s'exporte par de-là le Bugey.
- De la valorisation des atouts paysagers, environnementaux, des patrimoines culturels, gastronomiques, historiques, des équipements sportifs et de loisirs, des dynamiques associatives, etc., qui contribuent à la structuration d'une offre touristique créatrice de valeur identitaire et économique.
- Du développement d'activités du XXI^{ème} siècle, innovantes, mobilisatrices de savoir-faire rares et recherchés, ouvertes sur les problématiques sociétales contemporaines : les éco-industries, l'éco-construction... qui travaillent au respect du capital patrimonial des générations futures et de la planète.

- Du maintien des activités artisanales sur le territoire qui offrent des services de proximité et qui contribuent aussi à la vitalité du tissu rural du territoire, permettant de minimiser les déplacements des habitants et autres usagers pour parfaire leurs besoins.

- **2ème objectif stratégique : consolider les ressources, la qualité environnementale et paysagère pour créer un effet vitrine et renouveler l'image de marque des différents espaces caractéristiques du Bugey**

Cet objectif vise la reconnaissance de la richesse patrimoniale exceptionnelle, quelle soit bâtie ou naturelle, dont jouissent les espaces du territoire du SCoT du Bugey. Cet objectif fait écho au maintien, à la gestion et à la préservation des fonctions environnementales locales pour magnifier le territoire et le différencier dans son contexte régional.

Cette ambition implique de :

- Valoriser la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale en développant les usages des différents espaces bâtis, agricoles et naturels du territoire.
- Gérer dans le temps la nature (corridors écologiques, réservoirs de biodiversité), ses ressources (bois, eau, carrières, espaces agricoles...) en répondant au enjeux de sa protection, de son identification et de sa reconnaissance.
- S'adapter et lutter contre le réchauffement climatique, améliorer la qualité de l'air pour un territoire accueillant et contribuer à une meilleure santé des habitants.
- Promouvoir un mode d'aménager qualitatif d'un point de vue énergétique et social, conforme au cadre de vie sensible, à l'environnement, au paysage et à l'identité bugiste telle qu'elle s'exprime dans les différents espaces du SCoT.
- Affirmer une politique touristique 4 saisons construite autour des richesses naturelles et patrimoniales du territoire et des axes « montage / sport / nature », « eau », « patrimoine, culture ».

- **3ème objectif stratégique : organiser les complémentarités urbaines et rurales pour préserver les échelles de proximité bugistes et renforcer une attractivité choisie du territoire au travers d'une reconnaissance de son polycentrisme**

L'identité bugiste s'est construite historiquement sur sa polycentricité et sa ruralité. Cette organisation a donné la capacité au territoire de répondre aux besoins exprimés par les habitants. L'objectif du SCoT est de préserver ce mode de vivre le territoire afin que tous puissent y réaliser leurs parcours personnels dans le lieu de leur choix.

Pour y parvenir, le SCoT du Bugey organise spatialement son espace en confortant ses polarités urbaines et rurales par lesquelles l'irrigation du développement se fera. La force collective des différents pôles affirmera le territoire du SCoT du Bugey dans son environnement : le cadran Nord Rhônealpin.

Cet objectif vise à :

- Renforcer des polarités urbaines et rurales fortes qui maintiennent et renforcent les dynamiques sociales / économiques et qui organisent les échelles de proximité du modèle bugiste
- Mettre en œuvre des mobilités durables et rationnelles physiques et numériques, qui accompagnent les besoins des usagers du territoire du SCoT du Bugey

• Les ambitions chiffrées

La stratégie portée par l'ensemble du territoire du SCoT du Bugey doit lui permettre de dégager de nouvelles capacités de faire pour assurer son développement futur et être lisible à une échelle élargie :

- Assurer un développement résidentiel afin de limiter le vieillissement de sa population et accueillir de nouveaux actifs de toutes qualifications. Cela amène à un objectif de population de 50 600 habitants à horizon 2036 et d'un besoin de 7 500 logements supplémentaires en 20 ans.
- Mettre en place les conditions nécessaires à la création d'emplois afin d'assurer au territoire un statut de bassin d'emplois et donc une relative autonomie vis-à-vis de l'extérieur. Cela implique une hausse des emplois de 5 000 unités et donc un maintien du taux de concentration de l'emploi autour de 93 points (Présence de 93 emplois sur l'ensemble du SCoT du Bugey pour 100 actifs occupés y résidant).
- Limiter la consommation d'espace en cohérence avec les grands objectifs nationaux au travers d'un aménagement plus dense compatible avec un cadre de vie attractif et durable.

B. LE DOCUMENTS D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

Le DOO traduit les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du PADD. Il constitue le document cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent lui être compatibles (Plan Local d'urbanisme, Programme Local de l'Habitat, carte communale...).

Ainsi, il prévoit les modalités d'aménagement du territoire qui doivent répondre aux objectifs de logements, de transports, d'aménagement commercial et des équipements, de préservation et de valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers, et de protection des ressources naturelles qui découlent du PADD.

Pour traduire le PADD du SCoT du Bugey, le DOO s'organise en quatre parties :



PARTIE 1 : S'appuyer sur la diversité du territoire du SCoT du Bugey pour sa reconnaissance à l'échelle régionale

Dans cette première partie, l'objectif est de faire émerger le parti d'aménagement retenu pour la gestion et l'organisation de l'espace du SCoT du Bugey pour mettre en œuvre la stratégie d'attractivité exprimée dans le PADD.

Ce dernier met en avant l'importance d'un aménagement lisible et cohérent qui :

- Renforce la place de Belley,
- Maintienne les échelles de proximité,
- Pérennise le cadre de vie,
- Préserve les ressources paysagères et naturelles,
- Donne de la lisibilité sur l'espace agricole.

1.1. Une organisation polycentrique qui renforce la place de Belley dans le concert des agglomérations Nord Rhônalpines et pérennise les échelles de proximité

1.1.1. Valoriser des vocations au service des habitants et des acteurs économiques en fonction des espaces de vie de plaine et de montagne

1.1.2. Réaffirmer le rôle du pôle régional de Belley

1.1.3. Renforcer les pôles dans la programmation du développement pour conforter des modes de vie différenciés

1.1.4. Réaffirmer le rôle clé des infrastructures ferrées, routières et numériques dans le projet de développement

1.2. Le fonctionnement écologique des espaces naturels et agricoles pour valoriser la trame verte et bleue qui fonde l'identité du Bugey

1.2.1. Protéger les réservoirs de biodiversité

1.2.2. Protéger les milieux humides et les abords des cours d'eau

1.2.3. Assurer une gestion durable de la ressource forestière pour le maintien d'usages multiples

1.2.4. Renforcer et valoriser les continuités écologiques entre les différents milieux

1.3. L'espace agricole productif pour préserver dans le temps des activités primaires dynamiques et fonctionnelles qui contribuent à la reconnaissance du Bugey

1.3.1. Privilégier l'enveloppe urbaine

1.3.2. Limiter la consommation d'espace en extension

1.3.3. Faciliter le fonctionnement des exploitations en prenant en compte leur nature (viticulture, élevage, sylviculture, etc.)

1.3.4. Spécifier le mode de développement en zone de montagne

PARTIE 2 : Affirmer et développer les ressources économiques pour ancrer et spécifier le territoire dans les flux régionaux

Le PADD définit un objectif de développement économique ambitieux prenant appui sur la présence de filières productives et tertiaires d'excellence, des savoir-faire reconnus et des ressources naturelles et agricoles en capacité de générer de la valeur ajoutée. Cet assemblage n'a d'autre but que de :

- Faire rayonner les productions bugistes dans son espace Nord Rhône-Alpin, voire au-delà,
- De répondre en priorité aux besoins d'emplois de la population actuelle et future.

2.1. Orchestrer le développement au travers d'espaces économiques au service de vocations lisibles

2.1.1. Un schéma de développement économique pour asseoir le SCoT du Bugey dans son environnement régional

2.1.2. Promouvoir un mode d'aménagement de haute qualité, flexible et adaptable dans le temps et l'espace

2.1.3. Répondre au défi de la transition énergétique, de l'éco-construction et des technologies innovantes liées à l'eau par une offre foncière et immobilière située sur l'Actipole de Virignin

2.1.4. Maintenir et développer le pilier de la santé pour préserver des savoir-faire reconnus sur Belley et Hauteville-Lompnes

2.1.5. Développer les activités tertiaires et productives sur Belley pour l'arrimer aux économies agglomérées régionales

2.1.6. Réaffirmer la vocation productive et innovante de Culoz

2.1.7. Valoriser la filière forêt-bois sur Cormaranche-en-Bugey

2.1.8. Organiser l'irrigation artisanale dans les espaces ruraux en réponse aux enjeux de proximité

2.1.9. Favoriser les activités tertiaires et le petit artisanat dans l'enveloppe urbaine

2.2. Valoriser économiquement et durablement l'exploitation des ressources naturelles

2.2.1. Organiser l'exploitation des ressources du sous-sol par une gestion amont-aval durable

2.2.2. Affirmer la filière forêt-bois comme une filière à rayonnement régional

2.2.3. Produire de l'énergie renouvelable à partir d'autres ressources naturelles pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique

2.2.4. Faciliter les mutations technologiques

2.2.5. Rationnaliser la production des déchets et améliorer leur traitement

2.3. Soutenir l'agriculture et sa diversification

2.3.1. Faciliter le développement des activités accessoires créatrices de valeur ajoutée

2.3.2. Développer des circuits de proximité

2.3.3. Prévoir des espaces d'activités pour répondre aux nouveaux besoins

PARTIE 3 : Consolider les ressources environnementales et paysagères pour créer un effet vitrine et renouveler l'image de marque du Bugey

Au cœur de la stratégie portée par le PADD du SCoT du Bugey, les politiques de gestion et de préservation paysagère doivent créer les conditions d'un développement durable, valorisable à l'échelle de chaque espace du SCoT.

Aussi, met-il en œuvre les conditions nécessaires à la promotion de ses atouts environnementaux et paysagers à la fois pour le bien-être de ses habitants, mais également pour les touristes, par un traitement de l'aménagement qui lui est propre.

En créant une véritable signature patrimoniale bugiste, le territoire véhicule une nouvelle image qui concourt à son attractivité.

3.1 L'armature paysagère pour affirmer une signature bugiste

3.1.1. Préserver et valoriser les vues sur les grands paysages depuis les routes et les points de vues reflétant la diversité bugiste

3.1.2. Valoriser le patrimoine naturel et bâti et gérer ses abords pour renforcer son appropriation par les usagers

3.1.3. Qualifier le rôle des entrées de villes et de lisières urbaines

3.1.4. Assurer la compatibilité entre paysage et renouvellement du territoire

3.2. L'eau et la ressource en eau, un or « bleu » à préserver et valoriser

3.2.1. Assurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en cohérence avec l'image de marque du Bugey

3.2.2. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en lien avec le développement choisi

3.2.3. Valoriser l'eau comme élément fédérateur et structurant du Bugey

3.3. Organiser le développement touristique et structurer son animation pour la reconnaissance d'un accueil bugiste

3.3.1. Créer des flux touristiques en montagne à partir de projets structurants

3.3.2. Valoriser la relation touristique à l'eau

3.3.3. Le Bugey, un territoire de Vélo

3.3.4. Renforcer et valoriser les « urbanités » touristiques en lien avec les activités de montagne, sportives, patrimoniales, culturelles et les destinations extérieures

PARTIE 4 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour préserver les échelles de proximité

Le PADD du SCoT du Bugey reconnaît la polycentricité et la ruralité du territoire

Leur valorisation nécessite de répondre aux nouveaux besoins tels qu'ils sont exprimés par les habitants, actuels, mais également d'anticiper ceux des habitants futurs. En cela, le SCoT du Bugey dans son PADD :

- ** Organise les mobilités adaptées aux personnes et aux usages,**
- ** Affermis la fidélisation au territoire par des équipements et services de qualité,**
- ** Diversifie son offre résidentielle,**
- ** Œuvre à un cadre de vie conviviale fait de solidarité et de sociabilité.**

4.1 Organiser des mobilités pour une accessibilité aux équipements, aux services et à l'emploi optimisée

4.1.1. Organiser les transports au sein du pôle de Belley

4.1.2. Organiser l'intermodalité et le rabattement sur les gares de Tenay-Hauteville, Virieu-le-Grand – Belley et Culoz

4.1.3. Développer les mobilités à l'échelle des micro-bassins de vie en lien avec les équipements et services de proximité

4.1.4. Développer le co-voiturage et des modes alternatifs ciblés

4.2. Affirmer le commerce et les services comme un vecteur de cadre de vie

4.2.1. Renforcer la fréquentation des centres villes et bourgs par la présence des commerces et des services

4.2.2. Animer les centres par un commerce qualitatif et diversifier dans les différentes polarités

4.2.3. Des principes de localisation préférentielles en soutien de l'organisation des complémentarités urbaines et rurales, centre et périphérie

4.2.4. Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

4.3. Assurer un développement résidentiel favorable à la sociabilité, la convivialité, ainsi qu'à la mixité générationnelle et sociale

4.3.1. Développer une offre de logements pour renforcer ou maintenir la vitalité des centres villes, bourgs et villages

4.3.2. Organiser la mixité sociale et générationnelle pour renforcer l'esprit de convivialité

4.3.3. Favoriser des morphologies résidentielles adaptées aux différents contextes des espaces de vie

4.3.4. Protéger les personnes et les biens des risques et nuisances pour un développement paisible

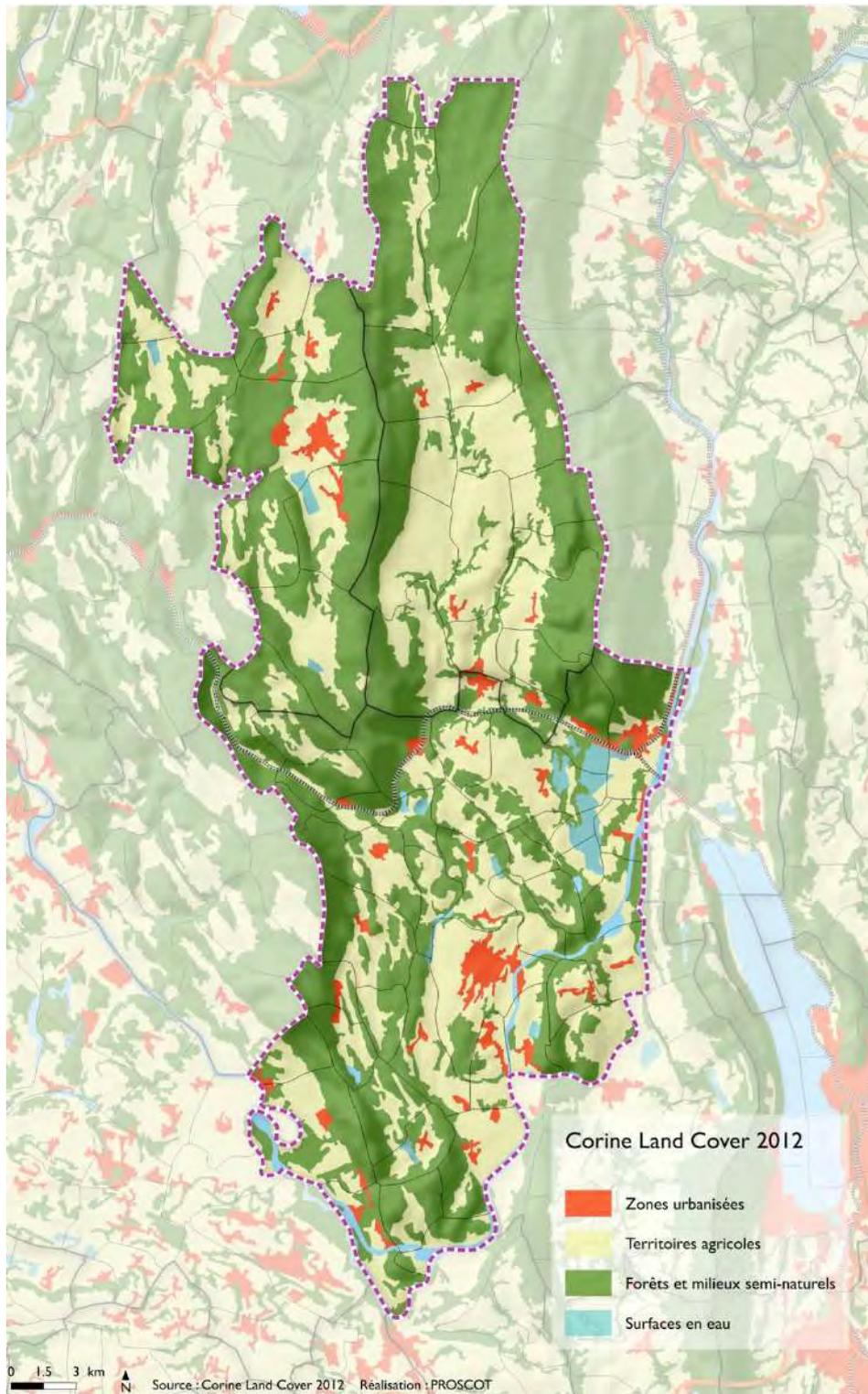
IV

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE



A. L'ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL EN 2015

Occupation des sols en 2012
(Source : Corinne Land Cover)



Les données d'analyse de l'occupation du sol issues des bases fournies par la DDT de l'Ain permettent de consolider l'état des connaissances pour l'année 2015. A ce titre, il en découle de l'observation faite pour cette année divers constats :

- L'espace agricole s'étend sur plus de 38 % de la surface du territoire pris dans son ensemble.
- Les espaces naturels et boisés occupent plus de 57 % de la surface du SCoT du Bugey.
- Les surfaces urbaines, quant à elles, représentent 4,5% des espaces du SCoT.

Synthèse de l'occupation des sols en 2015 dans les intercommunalités du SCoT du Bugey (Source : DDT Ain, Observatoire des territoire de l'Ain)

Surfaces en ha	Tache urbaine		Espaces agricoles		espaces naturels et boisés		Ensemble	
	Surface	% surface totale	Surface	% surface totale	Surface	% surface totale	Surface	% surface totale
CC du Plateau d'Hauteville	498,29	3,1%	5 499,71	34,4%	9 983,39	62,5%	15 981,39	100,0%
CC du Valromey	536,26	2,2%	9 527,02	39,9%	13 813,34	57,9%	23 876,63	100,0%
CC Bugey Sud	2 391,73	6,5%	14 116,60	38,5%	20 172,30	55,0%	36 680,63	100,0%
SCoT du Bugey	3 426,28	4,5%	29 143,34	38,1%	43 969,03	57,4%	76 538,65	100,0%

B. EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS ENTRE 2005 ET 2015

Les principales évolutions observées au regard de l'occupation des sols sur le SCoT du Bugey entre 2015 et 2005 montrent :

- Une croissance de la tache urbaine de l'ordre de 454 ha.
- Une diminution des espaces agricoles de 329 ha. L'évolution à la baisse est pour une grande partie du fait des extensions urbaines, mais résulte aussi, à moindre échelle, à l'enfrichement de certains versants agricoles en montagne.
- Une augmentation des espaces naturels et boisés de 59 ha.

Evolution de l'occupation du sol entre 2015 et 2005 selon les intercommunalités (Source : DDT Ain, Observatoire des territoire de l'Ain)

	Tache urbaine			Espaces agricoles			Espaces naturels et boisés		
	Variation absolue (ha)	Variation absolue / an (ha)	Variation relative	Variation absolue (ha)	Variation absolue / an (ha)	Variation relative	Variation absolue (ha)	Variation absolue / an (ha)	Variation relative
CC du Plateau d'Hauteville	54,49	4,95	12,3%	-49,23	-4,48	-0,9%	30,67	2,79	0,3%
CC du Valromey	58,20	5,29	12,2%	-50,57	-4,60	-0,5%	23,35	2,12	0,2%
CC Bugey Sud	341,90	31,08	16,7%	-229,35	-20,85	-1,6%	5,15	0,47	0,0%
SCoT du Bugey	454,59	41,33	15,3%	-329,15	-29,92	-1,1%	59,17	5,38	0,1%

Ainsi le bilan de la consommation d'espace issu des données de la DDT de l'Ain permet de retenir comme référence sur 10 ans, de 2005 à 2015, une consommation de l'ordre de 41 ha / an, soit près de 455 ha sur l'intégralité de l'intervalle.

En outre, pour l'habitat et le développement économique, les analyses de tache urbaine par photo-interprétation montre une consommation foncière de l'ordre de 36 ha/an.

V

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



L'évaluation environnementale a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration du SCoT pour être dans une logique de valorisation des richesses environnementales et d'évitement des impacts plutôt que d'être dans une logique peu enviable de compensation.

Au global, le projet améliorera la qualité environnementale du territoire. En effet, malgré les effets négatifs liés à la consommation d'espaces agricoles nouveaux, à l'artificialisation des sols, aux pressions nouvelles sur les ressources naturelles, il s'avère que les incidences environnementales seront minimisées en conformité avec la stratégie insufflée par le PADD et la préservation de l'identité environnementale et paysagère du territoire.

A. RESSOURCE EN ESPACE

La consommation d'espace nécessaire à 20 ans pour l'urbanisation futures s'élèvera à 372 ha, soit 19 ha / an. Cela représente une diminution de 47 % du rythme annuel de consommation enregistré entre la période 2005 et 2012 ou de 54 % suivant les données de la DDT de l'Ain entre 2005-2015.

Les futures urbanisations privilégieront les espaces agricoles ou naturels sans intérêt majeur et sans mettre en péril les exploitations.

Rappelons que le développement résidentiel se réalisera, en moyenne, pour 40 % dans les enveloppes urbaines des communes du SCoT du Bugey. De même, près de 55 % des créations d'emplois devraient avoir lieu dans le tissu urbain.

Le SCoT prévoit ainsi une optimisation de la consommation d'espace en favorisant le renouvellement urbain. Il permet donc de réduire le rythme de la consommation d'espace tout en développant une nouvelle offre économique et résidentielle correspondant aux ambitions du territoire.

B. FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE

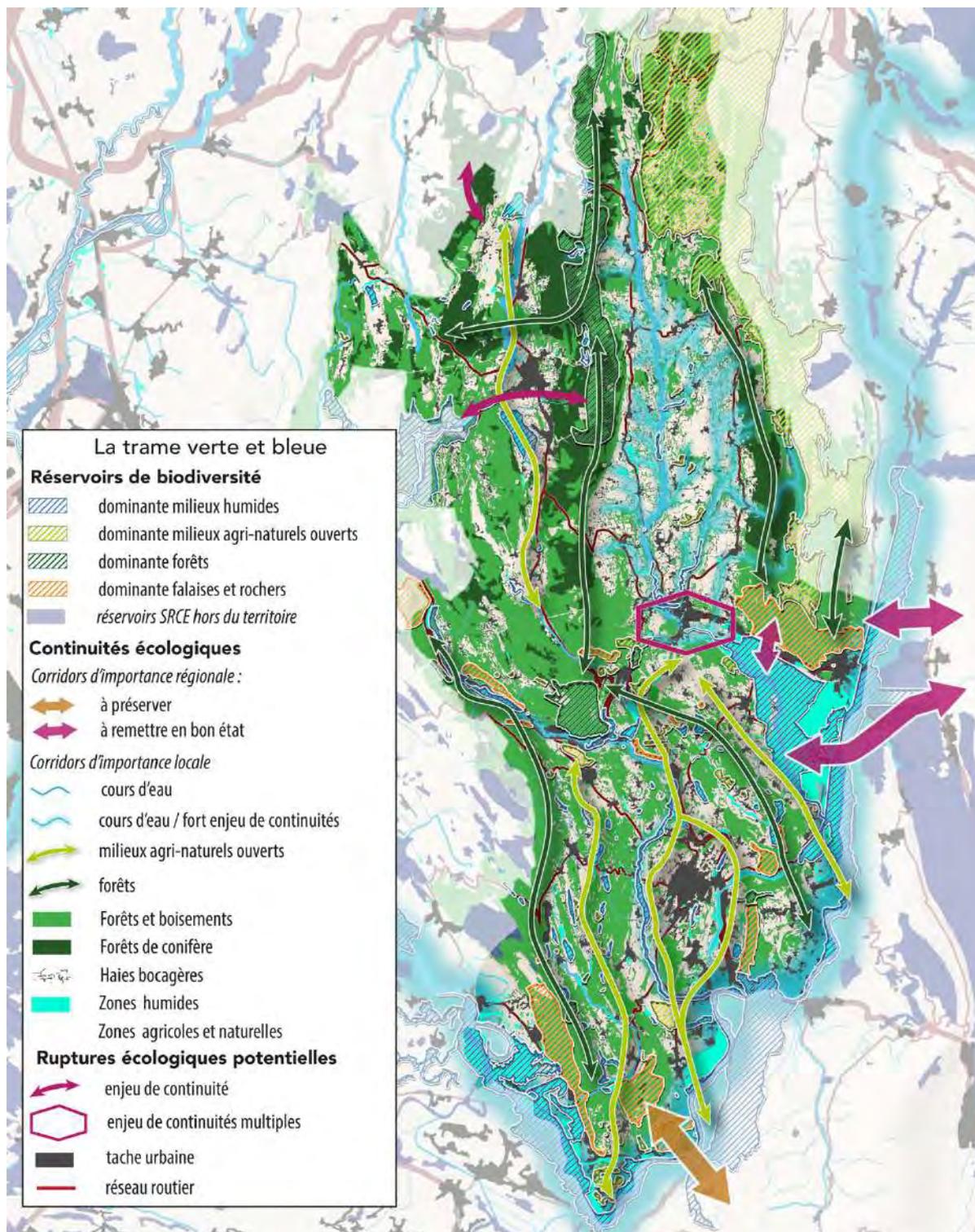
La biodiversité profitera des orientations du SCoT en matière de protection des réservoirs de biodiversité, des zones naturelle d'intérêt, des cours d'eau et des zones humides...puisqu'il met en place une protection renforcée des milieux naturels en y proscrivant l'urbanisation et en permettant une gestion cohérente des lisières agri-naturelles.

A travers les orientations et prescriptions liées à la Trame Verte et Bleue, il permet aussi un bon fonctionnement écologique du territoire par la préservation / restauration des différents corridors. Il renforce la notion de qualité environnementale en milieu urbain par le biais de la nature en ville. La préservation des perméabilités écologiques permet de consolider l'attractivité choisie du territoire en respect d'un développement durable.

Les corridors écologiques apportent un cadre supplémentaire à la préservation des déplacements des espèces faunistiques et floristiques, tout en préservant des espaces nécessaires à la gestion du cycle de l'eau (protection des boisements, des ripisylves, des zones humides...).

De ce fait, les incidences du développement sont minorées et les intérêts de tous les usagers du territoire convergent.

Carte générale de la Trame Verte et Bleue



C. QUALITE DES EAUX, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La croissance démographique (+ 11 200 habitants à 2036) nécessaire au développement équilibré des espaces du territoire du SCoT du Bugey pourrait engendrer une consommation en eau potable plus importante que celle connue par le passé.

Néanmoins, les mesures prises pour économiser cette ressource (pédagogie, interconnexions, ressources alternatives...) pourraient amoindrir la pression issue du développement démographique.

En matière d'assainissement, l'augmentation de la population entrainera potentiellement une hausse des volumes d'eaux usées à traiter et nécessitera des systèmes d'assainissement modernisés, en capacité de répondre au développement du territoire.

Pour répondre à cela, le SCoT prévoit des mesures spécifiques de renforcement des capacités épuratoires des stations d'épurations, leur mise aux normes...

Quant à la qualité des eaux superficielles et souterraines, le SCoT propose des mesures pour préserver ou restaurer la bonne qualité chimique des eaux. Nous pouvons citer la protection des captages, la gestion des eaux pluviales, l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, la préservation des cours d'eau et des zones humides...

L'addition de toutes ces politiques devrait permettre de ne pas dégrader la qualité et la quantité de la ressource en eau, qui est l'une des ressources maîtresses pour affirmer le développement du SCoT du Bugey.

D. ENERGIE, POLLUTION

Le développement des activités et l'accroissement de la population peuvent accroître les nuisances et les pollutions, la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Le SCoT, pour contrer ses effets indésirables, cherche à mettre en place un mode d'aménager le territoire qualitatif par l'optimisation du tissu urbain, le développement de modes doux de déplacement, la structuration d'une offre cohérente de transports collectifs, le développement du co-voiturage, l'anticipation des mobilités de demain (voitures électriques, transports individualisés massifiés...), la prise en compte des problématiques du bruit et des déchets.

En outre, sa politique de l'habitat favorise un aménagement économe en énergie (bioclimatisme, isolation, matériaux peu énergivores ou issus de ressources renouvelables...) qui ont pour but de participer à la lutte contre la précarité énergétique, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de ne pas détériorer la qualité de l'air.

Le SCoT articule son ambition d'être un territoire vertueux en terme d'adaptation et de lutte contre le réchauffement climatique par le développement des énergies renouvelables : bois-énergie, solaire, valorisation des déchets (bio-masse), ...

E. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La mise en œuvre du SCoT n'augmentera pas l'exposition aux risques des personnes et de leurs biens. Au contraire, elle améliorera leur prise en compte et leur traitement dès l'amont des projets.

F. PAYSAGES NATURELS ET URBAINS

Les orientations du SCoT ont pour principe de restaurer, protéger et valoriser les paysages naturels et bâtis du territoire car ils participent d'une signature bugiste et d'un cadre de vie se voulant accueillant.

La qualité des lisères urbaines, la gestion végétale autour de l'urbanisation, les coupures entre les aménagements, l'intégration paysagère des aménagements commerciaux et économiques devront préserver la qualité paysagère du territoire tout en ne dénaturant pas les modes architecturaux propres aux différents espaces du SCoT.

Enfin, le développement conduira à consommer 372 ha en 20 ans dans le cadre d'une urbanisation plus compacte et respectueuse de l'activité des agriculteurs.

En outre, le projet vise à mieux utiliser les espaces libres à l'intérieur des enveloppes urbaines.

G. SUIVI DU PROJET

Des indicateurs sont définis dans le dossier du SCoT pour suivre la mise en œuvre du projet. Une nouvelle évaluation devra être réalisée au plus tard 6 ans après son approbation.

VI

ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES



Le SCoT s'articule avec les autres plans et programmes de l'Etat, de la Région, du Département, etc., et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles, des risques et des pollutions. Cette articulation permet d'assurer une gestion cohérente du projet par rapport à des échelles territoriales plus grandes ou à des planifications sectorielles particulières (ressource en eau, déchets...).

Ainsi comme le prévoit le Code de l'urbanisme et de l'Environnement, le SCoT est compatible avec :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée,
- Les Plans de Prévention des Risques (inondation et mouvement de terrain).
- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021.
- La Loi Montagne.

De même, le SCoT prend aussi en compte :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Rhône-Alpes (SRCE).
- Les programmes situés à l'intérieur des sites Natura 2000 (DOCOB).
- Le Cadre Régional « Matériaux et Carrières » Rhône-Alpes.
- La Charte de Développement Durable du Pays du Bugey 2012-2022.
- Le Plan Climat, Énergie Territorial (PCET) de l'Ain.
- Le Schéma décennal de Développement du Réseau de Transport d'Électricité et le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables.

Enfin, Il s'appuie sur d'autres plans et programmes de référence :

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) Rhône Alpes.
- Le Plan Nature 2016-2024 de l'Ain.
- Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de Rhône Alpes.
- Dans le domaine des déchets :
 - Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de l'Ain ;
 - Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) de l'Ain ;
 - Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (PDPGDBTP) de l'Ain.
- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Ain.
- Le Plan Départemental des Carrières (SDC) de l'Ain.
- Le Schéma Départemental des Gens du Voyage de l'Ain.
- Le Plan Départemental de l'Habitat de l'Ain.
- Le 4eme Schéma Départemental de Développement Touristique de l'Ain.
- Le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique de l'Ain.
- Autres documents.

VII

PHASES DE REALISATION DU SCOT



Le SCoT ne prévoit pas de phasage particulier.



Pièce 1.1
Rapport de présentation : Diagnostic et Etat initial de l'environnement

Pièce 1.2
Rapport de présentation : Explication des choix retenus

Pièce 1.3
Rapport de présentation : Analyse et justification de la consommation d'espace

Pièce 1.4
Rapport de présentation : Evaluation environnementale

Pièce 1.5
Rapport de présentation : Articulation du SCOT avec les autres documents

Pièce 1.6
Rapport de présentation : Phases de réalisation

Pièce 1.7
Rapport de présentation : Résumé non technique

Pièce 2
Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Pièce 3.1
Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Pièce 3.2
Annexes cartographiques du Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Pièce 4
Bilan de la concertation

Pièce 5
Actualisation des principaux agrégats du diagnostic



Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bugey
55, Grande Rue - 01300 Belley
04 79 81 41 05

www.scotbugey.fr